

La Défense, le 30 janvier 2006

Fax : n° 01 40 81 24 05
Tél. : n° 01 40 81 24 00
E-MAIL : CFDT.Syndicat@i-carre.net
30 passage de l'Arche - 92055 PARIS CEDEX

À

Monsieur CAZOTTE François
DGPA adjoint

Objet : projet de circulaire pré positionnement

Référence : DM 2006-15

Monsieur,

Au CTPM du 15 décembre 2005, monsieur GANDIL a annoncé l'ouverture de discussions sur le cadrage général (le volet social) pour accompagner les réformes.

Le 20 janvier 2006, la CFDT a pris connaissance d'un projet de circulaire sur le processus de pré positionnement et d'affectation des agents.

Sur la méthode, nous nous étonnons de la démarche de l'administration. En effet, nous avons d'un côté des circulaires écrites sans réelle concertation ou dans des discussions non abouties avec les organisations syndicales, mais qui engagent le devenir des agents et de l'autre côté toujours les mêmes incertitudes sur le cadrage national revendiqué pourtant par toutes les organisations syndicales.

Pour la CFDT, il est plus que temps aujourd'hui, de traiter en premier lieu la question du volet social accompagnant les réformes. Nous demandons :

- d'identifier les différents thèmes du volet social devant faire l'objet d'une concertation approfondie ;
- de fixer un calendrier de discussions qui peuvent être bilatérales dans un premier temps, mais doivent également faire l'objet de réunions plénières.

Pour la CFDT c'est au terme d'un tel processus que les instructions peuvent être données aux services en vu des réorganisations en cours.

Néanmoins, nous tenons à faire les remarques suivantes sur le projet de circulaire :

- Le délai très court que nous avons pour nous exprimer sur ce projet de circulaire que nous découvrons et qui aurait mérité, au regard des conséquences sur les agents, des discussions plus approfondies, ne permet pas un dialogue social de qualité ;

- Rien n'est prévu en terme de dialogue social au niveau local dans toute la phase du pré positionnement des agents, seul le rôle des CAP est évoqué dans le cadre des affectations et recours des agents en fin de processus. Pourtant, dans la phase de pré positionnement les éclairages des représentants des personnels seraient sûrement bienvenus.
- Pour la CFDT, l'ordre des priorités doit être le critère géographique et social, puis le critère fonctionnel, au moins pour les catégories C et B. En effet, les problèmes liés à la mobilité sont d'autant plus importants que les niveaux des rémunérations sont peu élevés.
- Page 8 vous indiquez que chaque agent devra avoir eu la possibilité d'exprimer, par un moyen ou un autre, ses souhaits d'affectation : pour la CFDT, cette formulation peu précise laisse la place à trop d'interprétation. Les vœux des agents doivent avoir été clairement exprimés par écrit. Aussi, nous proposons la formulation suivante : « avant de recevoir formellement sa notification, chaque agent devra avoir eu la possibilité d'exprimer, par la fiche de poste, ses souhaits d'affectation ».
- Page 9, nous demandons le retrait de la phrase : « une non réponse à la notification du pré positionnement vaudra acceptation de l'agent ». Pour la CFDT, l'agent doit s'exprimer par écrit dans tous les cas son acceptation ou son refus. Il nous semble que ce point avait déjà été discuté et avait fait l'objet d'un accord de votre part.
- Page 9 : nous demandons que le tableau synthétique des réponses des agents et les cas difficiles pour lesquels aucune solution n'a été trouvée soient également transmis aux organisations syndicales locales.

Ces observations ne constituent pas un avis définitif de la CFDT sur le projet de circulaire. Le devenir des personnels ne peut être traité à la légère ; il nécessite d'organiser la concertation à tous les niveaux et de laisser le temps aux organisations syndicales d'organiser leur propre débat.

Nous vous rappelons notre précédent courrier du 25 janvier 2006 concernant l'annexe sur le transfert des personnels non titulaires aux départements.

Nous vous prions de croire, monsieur à l'expression de notre haute considération.

Pour l'UFE CFDT
Le secrétaire Général

Daniel METRICH